

Lausanne, le 25 octobre 2002

INVITATION AUX MEDIAS

Opération d'envergure pour le développement de l'Ouest lausannois Une motion invite neuf communes à conduire ensemble un grand projet participatif pour l'Ouest lausannois

Que feront les communes concernées à l'échéance du moratoire en cours, qui bloque les constructions générant un important trafic? Une opération d'envergure sera déclenchée à partir du mois de novembre dans l'Ouest lausannois. Elaborée conjointement par un groupe de conseillères et conseillers communaux et l'association Droit de Cité, une motion sera déposée dans les Conseils communaux de l'Ouest lausannois. Elle invite les municipalités à s'associer en vue de conduire en commun un projet pour un développement durable de l'urbanisation de l'Ouest lausannois.

La motion sera déposée au cours du mois de novembre auprès des Conseils communaux de Bussigny, Crissier, Ecublens, Jouxteins-Mézery (sous réserve), Prilly, Renens, St Sulpice et Villars-Ste-Croix. Elle part du constat suivant: les communes de l'Ouest forment un vaste territoire urbanisé, qui offre encore de grandes possibilités de développement ; or ces communes ne collaborent pas ou que trop peu pour tout ce qui touche au développement du territoire. Le texte de la motion est clair: "Il est temps de mettre fin à la concurrence stérile entre communes et d'agir en collaboration dans l'intérêt général de la région. Travailler ensemble coûtera moins cher et sera plus efficace."

Les conseillères et conseillers communaux, ainsi que Droit de Cité, se proposent de vous présenter cette « motion intercommunale » lors d'une

Conférence de presse
le 1^{er} novembre 2002 à 11h00
au Musée d'Art des Enfants
Avenue de la Gare 48, 1022 Chavannes-près-Renens

Les intervenants seront les suivants:

- Madame Tinetta Maystre, Conseillère communale à Renens
- Monsieur Eric Levrat, Conseiller communal à Ecublens
- Madame Joëlle Salomon, Droit de Cité

Nous nous réjouissons de votre participation !

Des conseillers communaux de l'Ouest lausannois
et l'association Droit de Cité (DDC)

Pour plus de renseignements, veuillez contacter
Jean-Michel Piguët, Droit de Cité, 021 617 28 76 ou 078 723 42 11